



Conflit héritage après décès de l'usufruitier

Par **severin**, le **26/03/2009** à **09:27**

Bonjour.

Il y a deux ans mon père, usufruitier de deux logements, m'a accordé par écrit, le droit d'occuper à titre gratuit un des deux logements dont je suis -avec mon frère et deux neveux- co nu-copropriétaire.

Avec l'accord de mon frère mais pas celui de mes neveux j'ai remis en état ledit logement à mes frais.

Je suis en possession d'un état des lieux fait par un huissier à mon arrivée, de la preuve d'un emprunt dédié à la rénovation et des factures justificatives.

Aujourd'hui, j'apprends que mes neveux pourraient me créer de graves problèmes au moment de l'héritage.

Sachant que j'ai profité de ce logement tout en faisant augmenter la valeur du bien qui nous reviendra en héritage, j'aimerais savoir quels peuvent être ces problèmes ?